



Plan régional de pandémie - COVID-19

Section 7g – Gestion des installations

G) GESTION DES INSTALLATIONS

Les fonctions de base

Les services de gestion des installations sont responsables de l'entretien des immeubles, du bon fonctionnement des installations et des plans thermiques (chaufferies), de la gestion de l'énergie, de l'entretien préventif des systèmes, de l'entretien des terrains ainsi que de l'exécution des projets capitaux de rénovation et de construction dans les établissements du Réseau de santé Vitalité.

Au service de gestion des installations, malgré qu'il y ait certaines activités d'entretien général qui peuvent être accomplies par de la main-d'œuvre non spécialisés, d'autres métiers spécialisés sont responsables des activités d'entretien correctif et préventif selon leur spécialité. Parmi ceux-ci, on retrouve des électriciens, des plombiers, des mécaniciens industriels, des techniciens en électronique et instrumentation, des techniciens en réfrigération, des ingénieurs spécialisés en force motrice et des charpentiers. Dépendant du métier, un certificat de compagnon et/ou licence sont requis pour accomplir ces travaux.

Les plans thermiques (chaufferies) produisent la vapeur qui permet de chauffer les établissements en hiver et de les refroidir en été, de faire la cuisson des aliments, de laver le linge, de stériliser les instruments et cabarets médicaux et chirurgicaux.

Les services essentiels

Les points suivants sont aussi très importants à considérer car ce sont des services essentiels au fonctionnement des établissements et/ou des services cliniques :

- Gaz médicaux
 - Une vérification devrait se faire auprès des fournisseurs afin de s'assurer qu'ils ont un plan de contingence en place, principalement au niveau de l'approvisionnement en oxygène.
- Électricité
 - Les fournisseurs, tels que NB Power, doivent avoir des plans de contingence en cas de panne d'électricité afin de s'assurer que les hôpitaux sont prioritaires sur leur liste.
 - L'entretien et la vérification hebdomadaire des génératrices d'urgence devra se poursuivre.
- Eaux et égouts
 - Chaque municipalité devrait être approchée pour s'assurer qu'elles ont un plan de contingence en place pour assurer ce service.
- Eau potable
 - Chaque établissement du Réseau devrait avoir un plan de contingence pour une interruption d'eau potable.
- Déblaiement de la neige
 - Ce service nous est habituellement fourni par un entrepreneur externe à

l'exception de l'hôpital Régional de Campbellton qui a sa propre équipe. Chaque zone devra vérifier si cet entrepreneur a un plan de contingence et même l'exiger comme condition lors du renouvellement des contrats.

- Plan thermique (chaufferie)
 - Les installations non protégées exigent la présence 24 sur 24 des ingénieurs spécialisés en force motrice d'une classe déterminée en fonction de la capacité du plan thermique. Cette classe est spécifiée par la Loi sur les chaudières et les appareils à pression. Ces employés circulent très peu dans le reste de l'établissement et ne sont donc pas exposés aux endroits de soins aux patients. Par contre, on devra limiter la circulation de d'autres employés ou entrepreneurs à l'intérieur des plans thermiques(chaufferie) à des réparations urgentes. Parmi celles-ci, on retrouve l'hôpital régional d'Edmundston, l'hôpital Régional de Campbellton, le Centre hospitalier Restigouche, l'hôpital régional Chaleur de Bathurst, l'hôpital de Tracadie et le Centre Hospitalier Universitaire Dr.George L. Dumont de Moncton.
 - Pour les installations protégées ayant une moindre capacité, il n'est pas nécessaire d'avoir un ingénieur spécialisé en force motrice sur le site 24 heures par jour puisque la Loi sur les chaudières et appareils à pression permet qu'il soit rejoignable via un système d'appel en cas d'alarme. Cependant, une inspection quotidienne est exigée et doit être faite par un ingénieur spécialisé en force motrice détenteur d'un permis de la classe appropriée. Parmi celles-ci, on retrouve l'Hôpital général de Grand-Sault, l'Hôtel-Dieu St-Joseph de St-Quentin, le Centre de santé de Dalhousie, l'Hôpital de Caraquet, l'hôpital de Lamèque, l'Hôpital Stella-Maris de Kent ainsi que le centre des Anciens Combattants de Moncton
- Équipements
 - Les équipements de stérilisation tel que les stérilisateur, les laveuses pour la décontamination, les lave-chariots
 - Certains équipements de laboratoire et de pharmacie sous la responsabilité du Service de gestion des installations dont hottes stériles, centrifuges, autoclaves, réfrigérateurs à vaccin et pour entreposage de sang, etc.
 - Les lits électriques
 - Les systèmes de ventilation et contrôle
 - Les équipements de buanderie

Les services semi-essentiels

Les services tels que :

- Les tubes pneumatiques
- Les systèmes d'appel infirmiers
- Les systèmes de carte d'accès
- Les lits non-électrique
- Les systèmes de caméras

Les services non essentiels

Les services non essentiels qui seront mis de côté sont :

- L'entretien préventif
- Les travaux de charpenterie, mobilier et peinture
- Les projets de construction et rénovation fonctionnelle clinique et autres altérations
- Toutes réparations qui ne sont pas essentielles au fonctionnement de l'établissement et/ou aux soins des patients
- Le déménagement de meubles sera considéré non essentiel sauf si s'il est engendré pour la création des centres de dépistage précoce, d'évaluation ou de traitement des cas de COVID-19.

Les ressources humaines

L'entraide entre métiers, établissements et zones est primordiale.

En raison de la spécialisation des employés de la chaufferie et des différents métiers, il est important aussi de considérer nos anciens employés à la retraite, des personnes disponibles qui travaillent dans d'autres institutions publiques ou dans des industries en arrêt géographiquement localisées près de nos établissements ainsi que des fournisseurs externes pour nous aider à effectuer l'entretien et les réparations urgentes afin de maintenir les services essentiels fonctionnels si nos employés ne sont pas disponibles en raison de maladie ou autre.

Les approvisionnements

Pour les plans thermique (chaufferies), l'huile, les copeaux de bois, le gaz naturel et le propane sont les produits essentiels au fonctionnement pour produire la vapeur. Le diesel est aussi essentiel pour le fonctionnement des génératrices en cas de panne d'électricité.

Tous les services de gestion des installations ont habituellement un endroit d'entreposage avec certaines pièces de rechange pour les équipements les plus communs et ces pièces sont surtout utilisées pour l'entretien préventif ou correctif. Cependant, puisqu'il est très difficile de prédire quelles pièces seront nécessaires pour entreprendre les travaux d'entretien correctif, les pièces de remplacement sont souvent commandées suite à un bris quelconque. Toutefois, certaines pièces critiques au fonctionnement sont tout de même conservées en inventaire comme contingence afin d'effectuer des réparations d'urgence à des systèmes essentiels.

Dans chaque communauté, il y a des quincailleries qui peuvent nous fournir les approvisionnements de base tels que les plaques de plâtre (sheetrock), les outils ou les quincailleries au besoin.

Les fournisseurs des équipements spécialisés tels que ceux du laboratoire, de l'imagerie médicale ou des services de stérilisation, etc. devront être en mesure de nous fournir les pièces nécessaires en cas de bris ou de problème. Les besoins ne peuvent être prédits dans ces circonstances.

Plan de pandémie - ressources humaines

Service de gestion des installations

Tâches	Réduction en ressources humaines pour maintenir les services essentiels				
	10%	20%	30%	40%	50%
Heures de fonctionnement	Heures de fonctionnement normal		Les heures de travail peuvent être augmentées pour finir le travail à faire - dépendant de la disponibilité des employés.		
Électriciens	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.		Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Plombiers	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.		Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Techniciens en électronique et instrumentation	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.		Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Mécanique	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.		Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.

Techniciens en réfrigération	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.	Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Charpentiers	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal. Arrêt des travaux de rénovation fonctionnelle clinique ou altérations.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.	Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Travaux généraux	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal.		Arrêt des travaux d'entretien préventif ou de réparations non-urgentes.	Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés. Possibilité d'engager des personnes de fournisseur externes.
Travaux extérieurs	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal		Entrainement des employés du groupe d'employés en réserve pour aider à faire les travaux extérieurs.	
Adjointe administrative	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal		La réponse du téléphone peut être assignée à la Chaufferie au besoin	
Commentaires en général		Note de service envoyée par le gestionnaire du service de gestion des installations à tous les services pour expliquer les limites du service	Priorisation constante du travail à faire pour déployer les employés	

*Inventaire d'approvisionnements - Avant la pandémie, pour ceux qui ont un inventaire de stock, il faut s'assurer que cet inventaire est bien stocké. Pour ceux qui utilisent des fournisseurs externes, demander aux fournisseurs de vous fournir un plan de contingence en cas de pandémie.

Plan de pandémie - ressources humaines

Plan thermique (chaufferies)

Tâches	Réduction en ressources humaines pour maintenir les services essentiels				
	10%	20%	30%	40%	50%
Heures de fonctionnement	Pour installations non protégées, 24 heures par jour				
Installations non-protégées	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal		Ingénieur en chef remplace un employé.	Demande de l'aide d'anciens employés à la retraite, de personnes disponibles auprès de d'autres institutions publiques ou d'industries en arrêt.	
Installations protégées	Remplacement par occasionnels lorsque possible. Fonctionnement normal		Demande de l'aide d'anciens employés à la retraite, de personnes disponibles auprès de d'autres institutions publiques ou d'industries en arrêt.		